

28) 24) Vente aux enchères de matériel réformé. VEHICULES

M.le Maire donne lecture du rapport :

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après la liste des véhicules de la Commune à réformer et à vendre aux enchères publiques :

- 1°) la voiture "CITROEN " affectée au garage "Service Général" N° 95 EX.- 1960
- 2°) la voiture "CITROEN " (ancienne ambulance de la Montagne) N° 86 DU 1958
- 3°) la voiture "CITROEN "affectée au garage (accidentée, inutilisable)..... N° 96 EX 1960
- 4°) la Moto "PEUGEOT " ..... N° 91 EE 1959
- La Moto "PEUGEOT " ?..... N° 92 EE 1959
- 5°) Deux vélomoteurs non immatriculés .....
- 6°) Un lot de vieilles pièces provenant des réparations de véhicules.
- 7°) Un lot de batteries.
- 8°) Un lot de vieux pneus.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M.le Maire : En ce qui concerne la Montagne, je signale qu'elle sera dotée provisoirement d'une 4.L et que l'année prochaine elle bénéficiera d'une Peugeot.

Les Services m'avaient également demandé de réformer 2 estafettes. Je pense que celle qui est à Saint-François peut encore servir et que la seconde peut toujours être mise en réserve en cas de besoin.

Il y a aussi au Garage un certain nombre de véhicules qui devront être réformés avant la fin de l'année : la SIMCA et peut-être la R.S. 16 HD et la 97 EX. Ces véhicules marchent mais ils finissent par nous coûter très cher, car il ne faut pas oublier que l'assurance Tous Risques est calculée sur le prix d'achat de la voiture si bien que ces véhicules qui vaudraient à la revente 100.000.frs. environ, sont toujours assurés pour 600.000. frs. Nous n'y pouvons malheureusement rien !

Je mets aux voix l'adoption du rapport qui vient de vous être présenté.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
St Denis le 28 juillet 1965  
M. le Maire

*Le Secrétaire*  
M. le Secrétaire

*Signé: J. Chevance*